Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 65 (1993)

Heft: 1

Artikel: La tour de 24 heures à la une

Autor: Petit-Pierre, Marie-Christine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA TOUR DE 24 HEURES A LA UNE

Maquette de la tour 24 heures agrandie, du nouvel immeuble de la Rasude et de la future construction du 39, avenue de la Gare. (© A.I.R. - G. Bosshard)

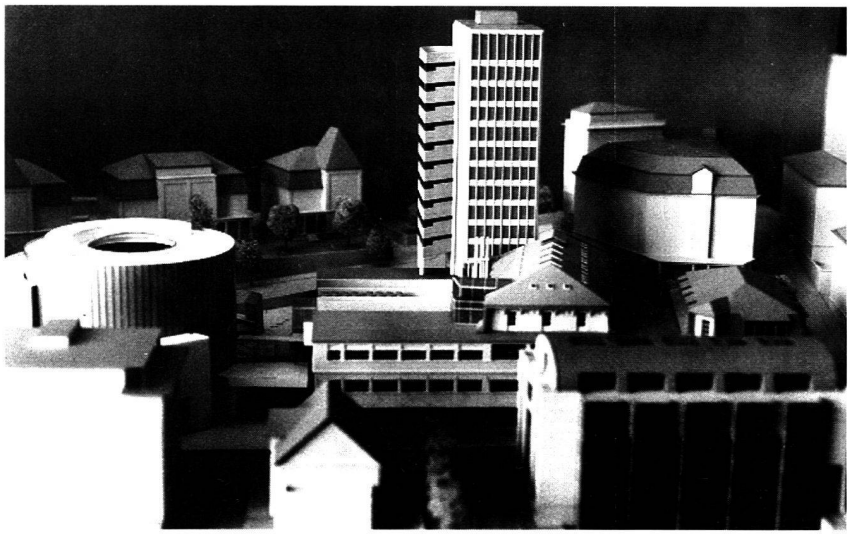

Ignorée, détestée ou au contraire représentante chérie d'une époque, la tour de 24 h, symbole d'Edipresse, devrait bientôt changer de look et retrouver une nouvelle jeunesse. Défloquée, élargie, elle continuera de dominer l'avenue de la Gare. Sous quelle forme exactement? Tout dépend de l'accueil fait par le Conseil communal au plan de quartier de la Rasude.

ENFANT DE L'EXPO

Le bâtiment date de l'exposition nationale de 1964. La nécessité de le dépoussiérer quelque peu se faisait sentir. Il fallait revoir le système de climatisation, l'étanchéité des façades, le compartimentage anti-feu et construire une cage de sécurité pour l'escalier. Autant d'occasions de libérer des fibres d'amiante. C'est la raison pour laquelle l'option déflocage a été prise. Une opération à 700 000 francs environ, soit près de 10% du coût de la rénovation, devisée à près de 10 millions.

FIBRES DE PÂQUES

Les travaux de déflocage devraient commencer après Pâques et durer six mois au maximum. Chaque étage sera successivement emballé de l'intérieur afin qu'aucune poussière ne s'échappe. L'œuf de Pâques d'Edipresse en quelque sorte! Pour l'instant, les quelques 150 personnes qu'abrite la tour habituellement sont déplacées dans le nouvel immeuble de l'avenue de la Rasude. A la base de la tour, l'aquarium», haut lieu de la rédaction, reste en fonction. «La difficulté de ce chantier réside dans le fait que nous procédons par étage. Habituellement nous travaillons lorsque les entreprises sont fermées, explique William Siegrist de la société Multi-interventions chargée du déflocage. Par contre, nous allons utiliser un nouveau produit. Injecté dans le revêtement d'amiante, il le rend compact. Ce qui facilite énormément l'arrachage et évite la libération de fibres.»

DESSOUS ET DESSUS DE LA TOUR

Une fois la tour déshabillée, il faudra lui donner de nouveaux vêtements. Côté protection incendie la solution n'a pas encore été trouvée. «Nous n'allons pas remplacer un matériau enlevé à grands frais par un autre potentiellement nocif, comme la fibre de verre ou de pierre, souligne Philippe Gross, architecte pour Edipresse. Il faudrait une isolation ventilée qui pourrait être réalisée avec des plaques de plâtre. La solution des springklers (arrosage automatique en cas de feu) est également prise en considération, mais elle cause de gros dégâts en cas de départ intempestif.»

Autre vue de la même maquette . (© A.I.R. - G. Bosshard)

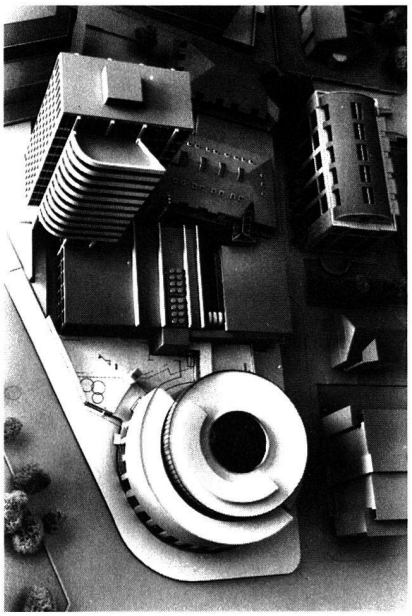

Le délicat problème des dessous de la tour n'est donc pas encore résolu, pas plus que celui de son habillement extérieur qui dépend du feu vert communal au plan de quartier de la Rasude.

Le bureau d'architectes Lamunière/van Bogaert avait d'abord étudié l'agrandissement de la tour sur toute sa circonférence. Une opération «enrobage», néfaste au tour de taille de la dame. Et c'est finalement le projet optant pour l'extension de la tour sur le côté sud-ouest uniquement, qui a été retenu. Une option permettant d'agrandir suffisamment la surface d'étage (environ de 20%) pour intégrer les nouvelles infrastructures, tout en privilégiant une silhouette générale plus légère.

«MAIN BASSE SUR LA VILLE»

Cette modification de la tour s'inscrit dans un projet plus vaste qui prévoit la démolition, du 39 avenue de la Gare, un immeuble d'Isoz. Il serait remplacé par un bâtiment rond de 4000 m2 maximum. «Sa forme est uniquement indicative, précise Philippe Gross. Nous voulons simplement avoir les autorisations nécessaires pour être prêts à réagir à tout besoin nouveau du groupe.»

Le Groupement pour la protection de l'environnement (GPE), et le Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL), ont été les seuls à faire opposition lors de la mise à l'enquête. Ils veulent préserver l'immeuble d'Isoz, reprochent son allure de «tonneau» au bâti-

ment qui le remplacera, estiment qu'il aggrave le caractère disparate de la zone. Pour eux la tour de 24H n'a plus sa place avenue de la Gare. Enfin, le MDL accuse Edipresse de vouloir «faire main basse sur la ville».
Pour Philippe Gross ces oppositions ne sont pas fondées. «L'immeuble d'Isoz n'est pas le meilleurs exemple de ce qu'il a fait. Quant à la forme du bâtiment de remplacement, cylindrique sur la maquette d'illustration, elle n'est pas fixée. Mais le réglement du plan de quartier prévoit que la Municipalité est en droit de refuser tout projet qui par sa volumétrie et son architecture irait à l'encontre des objectifs du plan. J'ai une totale confiance dans nos autorités pour une application judicieuse de cet article.»
Il ne reste plus qu'à attendre pour savoir à quelle sauce la tour sera mangée. Une seule chose est sûre elle ne sera pas détruite. »Nous ne l'avons jamais envisagé,» précise Philippe Gross.
Quelques lausannois se sont pourtant amusés à imaginer l'avenue de la Gare sans la tour de 24H.

REGARDS SUR LA TOUR DE 24H

Et si la tour de 24H disparaissait? Devant cette possibilité les réactions vont de l'indifférence sereine: «Je ne la vois même pas». A l'hostilité: «Un bâtiment à raser le plus vite possible, il suffit de deux pains de plastique bien placés», estime Jean, Lausannois d'adoption. Et pour Anita, sociologue: «Il faudrait la remplacer par quelque chose de mieux. Elle représente ce qu'on a fait de pire dans l'architecture des années soixante.» Un avis partagé par Kurt Hofmann architecte à Jouxtens: « En détruisant la tour de 24H, on corrigerait une erreur de vision typique de l'époque où elle a été construite. Aujourd'hui on ferait quelque chose de plus intégré.» La tour a pourtant ses supporters, comme Xavier Dormond, journaliste à l'agence AIR.: «Je trouverais regrettable de la démolir. Pour moi c'est un témoignage architectural, une silhouette familière dans l'avenue de la Gare. Elle a été construite lorsque j'étais gamin à Lausanne. Et pour le journaliste que je suis, c'est la grande tour, le symbole d'Edipress, de sa puissance. Et c'est aussi la «niche», l'endroit protégé.»
La tour version 1994 devrait fêter ses trente ans sous le signe du renouvellement. Elle reste la face la plus visible de l'iceberg Edipresse, et ne semble pas disposée à fondre.

Marie-Christine Petit-Pierre

LE FLOCAGE A L'AMIANTE, UNE BOMBE A RETARDEMENT.

Longtemps l'amiante a été l'enfant chéri de l'industrie. La fibre magique se retrouvait dans plus de 3000 applications. Reconnue cancérigène elle devrait disparaître du marché suisse d'ici fin 1994. Reste à résoudre deux problèmes de taille: l'assainissement des locaux et véhicules isolés à l'amiante, et le choix d'un matériau de substitution.

LAISSER DORMIR L'AMIANTE

Ce qui rend la fibre d'amiante particulièrement redoutable c'est sa taille minuscule, car elle s'infiltre très loin dans les voies respiratoires. Comme elle est de surcroît invisible, les personnes exposées ne sont pas toujours conscientes du danger. En 32 ans, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (CNA) a recensé 490 cas de maladie dues à la poussière d'amiante. Ce bilan devrait s'alourdir de 25 malades par an dans les dix ans à venir Le cancer de la plèvre par exemple, peut se manifester après un temps de latence de 40 ans.
La CNA suit de près plus de 2300 personnes travaillant avec l'amiante. Mais toute une frange de la population travaille sans filet; les électriciens, les couvreurs, les bricoleurs qui jouent de la perceuse et libèrent en toute inconscience la poussière d'amiante d'un panneau d'isolation. Car c'est quand on y touche que l'amiante devient dangereux. Comme pour les abeilles, ont doit titiller ses fibres pour qu'elles s'attaquent à l'homme. Laissé en paix il ne porte pas atteinte à la santé. Un argument de taille pour les personnes opposées à l'assainissement des quelques 4000 bâtiments floqués (isolés en projetant des fibres d'amiante compressées) recensés en Suisse.

DE LA FIBRE INFERNALE AU RISQUE CALCULÉ

Le spectre de maladies respiratoires graves a engendré une fièvre de déflocage dont la courbe varie avec l'opinion publique et les intérêts économiques. Aux Etats Unis, sous la pression du Canada (producteur d'amiante), le gouvernement est revenu en arrière sur l'interdiction de l'amiante. Et l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA), a du se plier à une loi permettant "l'utilisation contrôlée de l'amiante".
En Suisse,l'interdiction généralisée de l'amiante date de 1990 avec un temps d'adaptation qui court jusqu'à fin 1994. Dans certains cantons, comme Zürich et Bâle-Campagne, le déflocage est obligatoire. Au propriétaire de payer!
Selon la CNA 1200 bâtiments ont été assainis. Un chiffre tempéré par l'Institut de médecine et hygiène du travail qui évalue à 200 le nombre d'immeubles complètement défloqués. Martin Studer, secrétaire au syndicat industrie et bâtiment (SIB), s'inquiète de cette situation: "La majorité des assainissements ne sont pas définitifs. On imprègne souvent le flocage d'un vernis. Les fibres sont ainsi fixées et ne constituent plus un danger. Une telle rénovation durera peut-être vingt ans, puis il faudra recommencer. Comment les ouvriers sauront-ils qu'ils ont affaire à de l'amiante? De plus les entreprises spécialisées dans le déflocage n'existeront plus."

REVENIR AU PLÂTRE

L'amiante est difficile à remplacer, surtout dans ses qualités anti-feu. Les fibres de substitutions sont moins inoffensives qu'il n'y paraît. "D'après des études portant sur 40 000 travailleurs l'exposition intensive et prolongée aux fibres minérales artificielles comporte probablement un risque de cancer du poumon", explique le docteur Etienne Gubéran, inspecteur du travail à Genève.
A l'EPFL, François Iselin, membre du SIB s'inquiète: "Toute fibre peut représenter une menace. Ce qui n'est pas une raison pour revenir à l'amiante, la plus dangereuse de toute. Il faut arrêter la production de fibres. Le plâtre isole bien du feu et du bruit. Pourquoi ne pas relancer ce type de produit?"

mcpp